



Au-delà de sa rigueur dans le cadre de la gestion des comptes publics, la vigilance et la probité dont fait montre le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, pour démanteler tous les mauvais calculateurs de la fortune de l'Etat, contribuent à l'assainissement du secteur des finances publiques et à la sécurisation des biens et des personnes.

Depuis la nomination de Louis Paul Motaze au ministère des Finances (Minfi), les citoyens camerounais se sont rendus à l'évidence des multiples malversations entretenues par ceux dont l'unique objectif inavoué est de piller la fortune de l'Etat. Ce qui a toujours alarmé de nombreux Camerounais dans ce département ministériel, jusqu'au moment où ce serviteur de la Nation prenne les commandes des finances publiques. À ce titre, pour certains, le ministre Louis Paul Motaze est une assurance, un trésor pour les finances au Cameroun. Tandis que pour d'autres, il constitue une profonde déception, un véritable obstacle pour ces aigris, jaloux et apprentis sorciers, dont la seule conviction n'est que de s'enrichir en détournant les deniers publics. Ce qui suscite à s'interroger : que doit-on exiger, en premier lieu, à une personne commise pour garder la fortune collective ? La rigueur dans l'utilisation des comptes publics, la vigilance contre les multiples maraudeurs qui aiment siphonner les caisses et sa propre probité morale. Ceci est déjà suffisant pour rassurer ceux qui paient les taxes et les impôts, mais désolant pour les braqueurs des caisses de l'Etat. Quelques exemples s'illustrent au travers de nombreuses prouesses des derniers engagements audacieux de Louis Paul Motaze, pour défendre la fortune des particuliers, sécurisé les caisses de la république et protéger l'économie nationale brillent comme des sous neufs.

La chasse aux charlatans du trading-actif : ils se sont payés des milliers de Camerounais, en leur vendant des illusions, le vent et des rêves. Devenir riches, multimillionnaires, en partant de peu de choses ! Le Cameroun a manqué une crise sociale, lorsque les futurs riches se sont rendu compte qu'ils s'étaient fait appauvrir par des vendeurs de chimère. Heureusement, Louis Paul Motaze, dans le rôle de « Zorro », n'était pas loin. Pas moins de 17 « sauveteurs » de la richesse facile viennent d'être sommés par le ministre des Finances, parmi lesquels : Mekit invest, Sogaa Sarl, gtx investisseurs africains ou encore Highlife international Cameroon. Des noms qui ne disent pas grand-chose à ceux des Camerounais qui savent que la fortune doit être le fruit d'un travail de longue haleine, et non un produit que l'on achète chez les individus douteux sortant de nulle part. Louis Paul Motaze agit ainsi pour protéger les Camerounais. Des familles, des associations, des foyers et des jeunes ont été pris dans les nasses de ces nébuleuses plutôt criminelles que salvatrices. L'économie camerounaise se trouvait déjà face à un autre danger en plus de celui des effets de la pandémie de coronavirus. En cas de non-respect des directives demandant la dissolution de ces comptoirs d'escroquerie et le remboursement intégral des sommes collectées, Louis Paul Motaze promet d'engager des procédures administratives appropriées. Pire encore, il annonce qu'il saisira les autorités judiciaires compétentes, pour les poursuites contre les promoteurs et dirigeants des sociétés concernées.

Par ailleurs, la lutte contre les fonctionnaires délinquants à travers l'opération du Comptage physique du personnel de l'Etat (Coppe), lancé par Louis Paul Motaze dès sa nomination constituait aux yeux de nombreux observateurs l'un des 12 travaux d'Hercule du ministre des Finances. On découvrira que plus de 10 000 agents fictifs émargeaient chaque mois au trésor public, apparemment depuis des années. Soit une perte annuelle de 30 milliards Fcfa pour l'Etat, ponctionné par des réseaux restés jusque-là imperturbables mais extrêmement dangereux. Des poursuites judiciaires ont été lancées contre plusieurs milliers de personnes. Mais compte tenu de l'ancrage de la délinquance de la solde de l'Etat, la lutte se poursuit et Louis Paul Motaze garde toute sa lucidité et sa vigilance dans la sécurisation des caisses de l'Etat. Des décisions portant sanction contre des agents de l'Etat et hauts fonctionnaires des régies financières meublent régulièrement les tranches d'informations des médias d'Etat. Le redéploiement régulier des personnels dans les services centraux et déconcentrés du ministère des Finances permet de juguler la formation des réseaux de prévarications et de corruption au sein des services des régies financières. D'autres mesures audacieuses sont implémentées, qui visent à empêcher que des fonctionnaires continuent à piller la fortune publique.

Coronavirus

Les chiffres sont alarmants. Ceux des impacts du Covid-19 sur le tissu économique du Cameroun. Pour sauver les entreprises, les mesures barrières ne suffisent plus pour relever ou consolider l'économie nationale. C'est ainsi que lors de la conclusion de la dernière session du Cameroon Business Forum, Louis Paul Motaze avait annoncé le relèvement du plafond de garantie prévu dans la loi de finances 2020 de 40 milliards à 200 milliards Fcfa. Ceci permettra à l'Etat l'octroi d'une garantie à hauteur de 25% du montant du prêt accordé par des banques aux entreprises sinistrées. En somme, une cagnotte de 800 milliards Fcfa est disponible pour les Pme et les entreprises camerounaises ayant été atteintes par les effets de la pandémie mondiale. On signalera qu'en plus de la provision dégagée par l'Etat sous l'implémentation du ministre des Finances, Louis Paul Motaze a pu convaincre plusieurs établissements

d'accompagner les entreprises camerounaises dans la phase post-Covid-19. Ces établissements interviendront dans la couverture des garanties et des cautions.

La bataille pour le « Made in Cameroon ». Pour embellir le label Cameroun à l'international, Louis Paul Motaze a trouvé la recette idoine. Ainsi, au cours de l'exercice 2021, des mesures fiscales seront prises pour décourager l'importation de certains biens pouvant être usinés sur place au Cameroun. il s'agit entre autres de la soumission des droits d'assise à un taux général de 25% pour les meubles et les ouvrages en bois, les cure-dents, les fleurs naturelles et artificielles importés. Ces droits d'assise sont contenus dans un ensemble de mesures fiscales et douanières qui visent à valoriser le savoir-faire et l'identité camerounais à l'international. Mais aussi à redonner confiance aux industries camerounaises en butte contre les importations et l'envahissement des produits étrangers. Tous ces challenges bénéficient de la rigueur, de la vigilance et de la probité de Louis Paul Motaze. Alors silence !!! Louis Paul Motaze travaille.

Source : LA NOUVELLE N° 572 du lundi 14 décembre 2020
